

Actualité

groupe UMP

S É N A T

ACTUALITÉ

MARDI 11 NOVEMBRE 2003 N°43

Lors de la séance réservée aux questions d'actualité **Henri de Raincourt** (Yonne) a indiqué que l'évolution de la démographie et l'allongement de la durée de la vie posent la question de la prise en charge des personnes âgées. Puis, il a rappelé que le gouvernement avait engagé, début septembre une concertation avec tous les acteurs du secteur qui a permis d'établir un diagnostic sur l'organisation et le fonctionnement des dispositifs d'accueil, d'aide ou d'hébergement des personnes âgées, au vu duquel un plan pluriannuel audacieux pour améliorer les dispositifs existants et renforcer la solidarité a été adopté. Ensuite, **Henri de Raincourt** a demandé au gouvernement de présenter les grands axes de son plan "vieillesse et solidarité". **Gérard Braun** (Vosges) a consacré son intervention aux personnes handicapées. Il a insisté sur le fait que les dispositifs avaient vieilli et ne compensaient pas toujours le handicap. Selon lui, il reste beaucoup à faire les investissements collectifs, les équipements étant peu ou pas adaptés, voire inexistants, et les services publics insuffisamment accessibles. Se réjouissant de l'annonce d'un plan sur la dépendance et notamment celle des personnes handicapées, **Gérard Braun** a souhaité que le secrétaire d'Etat aux personnes handicapées expose les grandes lignes de ce plan.

DECENTRALISATION, SUITE ...

Le Sénat poursuit l'examen du projet de loi relatif aux responsabilités locales qui a débuté le 28 octobre. Concernant le développement économique, le Sénat a confirmé le rôle de chef de file des régions pour les principales aides aux entreprises. Les autres collectivités territoriales peuvent continuer d'agir en faveur des entreprises, en s'associant aux régions, en attribuant des aides à l'immobilier d'entreprise, en recourant au dispositif de conventionnement avec l'Etat en cas de refus de la région d'instituer un projet d'aide ou en délivrant les aides qu'elles peuvent actuellement accorder en vertu du code général des collectivités territoriales. Dans le domaine du tourisme, le classement ou l'agrément des équipements et organismes de tourisme est transféré à la région. A l'initiative de **Gérard Longuet** (Meuse), dans le domaine formation professionnelle, le rôle de chef de file de la région est affirmé pour l'assistance aux candidats à la validation des acquis de l'expérience. Dans le domaine de la voirie, à l'initiative de **Jacques Oudin** (Vendée), une disposition tendant à établir une certaine équité entre les différents apporteurs de contributions financières concernant les aménagements accessoires des autoroutes dont la gestion est déléguée à des sociétés concessionnaires a été adoptée. De plus, il a ouvert la possibilité aux collectivités territoriales de recevoir, au titre de leur contribution au financement de la délégalation de l'ouvrage autoroutier, une part des résultats financiers lorsque ceux-ci sont excédentaires. Enfin, les collectivités territoriales et leurs groupements pourront bénéficier des attributions du Fonds de compensation pour la TVA au titre des opérations qu'ils effectuent directement sur la voirie de l'Etat ou d'une autre collectivité territoriale, ou qu'ils financent par voie de concours. Concernant les grands équipements le préfet devra communiquer aux collectivités territoriales les éléments d'information permettant leur transfert en connaissance de cause. En ce qui concerne les transports en Ile-de-France, **Roger Karoutchi** (Hauts-de-Seine) a proposé un article additionnel qui confie à la région la responsabilité de la politique globale des déplacements en Ile-de-France et lui ouvre la possibilité de participer au financement des opérations de sécurité routière. Dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale le rôle de coordination du département est renforcé. Dans le domaine du logement social et de la construction, une disposition tendant à transférer au maire le contingent préfectoral de réservation de logements au profit des personnes prioritaires, mal logées ou défavorisées a été adoptée. A l'initiative de **Jean-Claude Gaudin** (Bouches-du-Rhône) les établissements publics de coopération intercommunale, délégataires des aides à la pierre, pourront gérer directement les crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Enfin, **Roger Karoutchi** a introduit la possibilité de transférer à la région d'Ile-de-France la charge du logement des étudiants si les communes y renoncent.

PLAN POUR LES PERSONNES DÉPENDANTES

Le 6 novembre dernier, le Premier ministre a présenté la réforme de solidarité pour les personnes dépendantes. Les mesures annoncées ont pour objectif de favoriser la solidarité envers les personnes âgées et les personnes handicapées. A travers ce programme le Gouvernement a souhaité engager une réforme sociale sans précédent. La dépendance en France sera prise en charge de manière globale et ce plan de solidarité sera réalisé sur quatre ans. **Pour les personnes handicapées, réformer la loi de 1975, avec trois priorités :** ● créer un véritable droit à compensation du handicap, ● renforcer l'intégration dans la cité ● simplifier l'accès aux droits : créer dans chaque département des "maisons des personnes handicapées". **Pour les personnes handicapées : trois priorités pour relever le défi du vieillissement :** ● privilégier le maintien à domicile des personnes âgées, ● moderniser les maisons de retraite en renforçant leur médicalisation, ● améliorer les soins gériatriques. **Un plan de financement à la hauteur de cet enjeu de solidarité :** ● Neuf milliards d'euros d'ici 2008 permettant notamment d'assurer la pérennité de l'APA. Une nouvelle caisse nationale sera créée qui prendra en charge le financement d'une nouvelle branche de l'assurance sociale, pour la solidarité de personnes âgées. ● Un financement qui repose sur la solidarité et la fraternité. Les Français travailleront un jour de plus. En contrepartie, les entreprises et l'Etat paieront une contribution de 0,3 % qui sera affectée à la nouvelle caisse. ● Une journée de solidarité qui reposera sur le libre choix des partenaires sociaux : L'Etat et les services qui en dépendent choisiront le lundi de Pentecôte. Les accords de branche et les entreprises pourront choisir une autre date. Les revenus de capital seront également soumis à cette contribution.

Xavier de Villepin (Français établis hors de France) a demandé au ministre de l'Économie quelle conception du pacte de stabilité et de croissance avait été envisagée par les partenaires européens lors de la réunion des ministres des Finances de la zone euro. ● Après avoir rappelé que les petites écoles, les plus souvent situées en zones rurales n'ont pas les mêmes moyens que les écoles situées en milieu urbain puisqu'elles rencontrent des difficultés pour

l'organisation pédagogique, l'équipement matériel et la gestion administrative,

Patrice Gérard (Seine-Maritime) a interrogé le ministre de l'Éducation sur la constitution de réseaux d'écoles, formule retenue par le comité interministériel à l'aménagement et au développement du territoire pour revitaliser l'école rurale; ● Rappelant que parmi les mesures de la réforme des retraites figure la possibilité de partir en retraite avant 60 ans pour ceux qui ont débuté une activité très jeunes, entre 14 et 16 ans, et qui ont eu une longue carrière, **Joseph Ostermann** (Bas-Rhin) a souhaité connaître les conditions, la date d'application du dispositif prévues par le décret d'application et l'état d'avancement des négociations entre partenaires sociaux pour étendre cette mesure aux régimes de retraite complémentaire.

■ **CONGRES**

L'AMF, présidé par **Daniel Hoefel** (Bas-Rhin), tiendra son 86^e congrès, intitulé "Réussir la décentralisation avec les maires" les 18, 19 et 20 novembre prochain.

LA TURQUIE ET L'EUROPE

Entre Asie et Occident, entre Méditerranée et Mer Noire, la Turquie, baignée par quatre mers, appartient à la Péninsule Balkanique par la Thrace (Turquie d'Europe) et au Proche-Orient par l'Anatolie (Asie Mineure). Les relations entre la Turquie et l'Europe remontent à la conclusion d'un accord d'association signé à Ankara, le 23 décembre 1963, complété par un protocole additionnel en 1970. Le 1er janvier 1996 a vu l'entrée en vigueur de l'union douanière. Le Conseil européen de Copenhague a fixé un rendez-vous en décembre 2004 pour éventuellement ouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie. Le pays sera membre observateur à la Conférence intergouvernementale sur l'avenir de l'Union. Ankara réalise, à marche forcée, des changements constitutionnels et législatifs, par exemple : abolition de la peine de mort, usage de la langue kurde dans l'enseignement et les médias, lutte contre la torture, et les droits de la défense. Le nouveau gouvernement se trouve dans une position de force pour imposer une ligne politique cohérente pendant plusieurs années. La décision qui sera prise fin 2004 sera fondamentale pour la Turquie et pour l'Europe estime **Xavier de Villepin** (Français établis hors de France). L'adhésion entraînera l'adhésion d'un pays qui devrait dépasser la population de l'Allemagne en 2025. Sa situation géopolitique et son inclusion dans l'Europe sont susceptibles de faciliter la solution des problèmes qui se posent au Moyen-Orient. Une décision négative risque d'entraîner en Turquie un traumatisme profond. Une telle décision doit s'accompagner d'une réflexion sur les alternatives possibles pour la Turquie.

MENACES SUR LES EXPORTATIONS DE VINS FRANÇAIS

Jean Bizet (Manche), Président du groupe de travail sur l'OMC au Sénat, a exprimé ses plus vives préoccupations quant à la situation des exportateurs de vins et spiritueux à destination des États-Unis. D'ici le 12 décembre, en vertu de la loi américaine sur le bioterrorisme, les exportateurs français de vins et spiritueux doivent remplir des obligations draconiennes en matière d'enregistrement, qui conditionnent l'ouverture du marché américain à leurs produits. Cette réglementation fait courir de sérieuses menaces sur les exportations de vins et spiritueux à destination des États-Unis et suscite les plus grandes inquiétudes dans la profession. En effet, les opérateurs doivent s'enregistrer sur internet, alors que beaucoup n'utilisent pas ce moyen de communication et ne parlent pas anglais. Environ 1200 exportateurs français de produits agroalimentaires (dont plus de 75 % pour les vins et spiritueux) sont concernés, alors même qu'en 2002, les exportations françaises de vins et spiritueux aux États-Unis ont représenté un total de 1,7 milliard d'euros, soit 22 % des exportations totales de ces produits et 75 % des exportations agroalimentaires françaises vers les États-Unis.

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Réunie le mercredi 29 octobre 2003, sous la présidence d'**Alain Gournac** (Yvelines), vice-président, la commission des Affaires sociales a entendu une communication d'**Alain Vasselle** (Oise) à propos du rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution. **Alain Gournac** s'est inquiété des perspectives d'évolution des finances sociales. **Jean Chérioux** (Paris) a rappelé qu'en plus des dépenses de la sécurité sociale, devait être pris en compte le coût des régimes de la fonction publique. **Serge Franchis** (Yonne) s'est interrogé sur le caractère significatif des comparaisons entre les taux de prélèvements obligatoires des différents États de l'OCDE. En réponse aux différents intervenants, **Alain Vasselle** a rappelé que les prélèvements sociaux incluent certains prélèvements fiscaux et que la comparaison entre les États reflète en elle-même des choix de société. Il a confirmé que l'augmentation de la taxe sur les tabacs ne constitue pas, à son sens, une solution de financement du déficit de l'assurance maladie, ni à court terme, ni à long terme.

ENERGIE

Henri Revol (Côte-d'Or), Président du groupe d'études de l'énergie Sénat, apporte son soutien aux propositions du livre blanc sur les énergies. Les propositions du Gouvernement constituent un bon équilibre entre la maîtrise indispensable de l'énergie, le nécessaire développement des Énergies renouvelables et le maintien de l'option nucléaire ouverte, a indiqué le sénateur. L'énergie est en effet un sujet majeur pour les années à venir tant au niveau environnemental avec la lutte contre l'effet de serre qu'au niveau de la compétitivité économique de la France, pour lui, il est urgent que le Parlement puisse enfin être saisi de ce débat essentiel.